Délai rapide

Qualité de service

Suivi de **commandes**

Visa Inde - Liste des documents Affaires

Documents nécessaires

- 1 Bon de commande à formuler en ligne
- 1 passeport valable au moins 6 mois
- 1 Formulaire officiel de demande de visa Inde à compléter en ligne et à imprimer. Important : Pour être valable, le formulaire officiel doit être signé par le requérant du visa à deux endroits : Signature sous l'espace photo sans dépasser le cadre réservé et signature en seconde page. Aucune inscription au stylo ne doit figurer sur le formulaire
- 3 photos d'identité récentes et identiques de tailles 5cm x 5cm (Normes photographiques indiennes)
- 1 lettre de mission adressée à l'ambassade d'Inde à Paris, signée, tamponnée et datée, en anglais avec les coordonnées du partenaire indien. Cette lettre doit préciser les dates d'entrée et de sortie du ou des séjour(s) prévu(s)
- 1 lettre d'Invitation du correspondant Indien adressée à l'ambassade d'Inde à Paris, écrite en anglais en deux exemplaires signée, tamponnée et datée. Celle-ci doit indiquer les dates de départ et de retour du ou des séjour(s) prévu(s) identiques aux dates figurant sur la lettre de mission. Cette lettre doit mentionner la durée de visa souhaité (Sous réserve d'acceptation du consulat)
- 1 Copie du bilan comptable simplifié de l'entreprise française (2 à 5 pages maximum)
- 1 copie de votre billet d'avion ou billet électronique en cas de demande urgente

Documents supplémentaires

- Demande en urgence : Une lettre de la société Française expliquant les motifs de la demande urgente + une lettre rédigée et signée par le demandeur de visa expliquant les motifs de la demande urgente
- Les ressortissants d'un des pays de l'Union Européenne résidents en France doivent fournir un justificatif de domicile (Quittance de loyer, quittance EDF) ainsi que le formulaire additionnel pour les ressortissants étrangers. 30 euros de frais supplémentaires sont exigés par l'ambassade de l'Inde
- Les ressortissants d'un pays non membre de l'union Européenne doivent fournir une copie de la carte de séjour ainsi que le formulaire additionnel pour les ressortissants étrangers. 30 euros de frais supplémentaires sont exigés par l'ambassade de l'Inde